



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Le Fonds de soutien aux organisations féministes



© Yann Macherez

# Contexte

Annoncé en 2019 par le président de la République française et lancé le 15 juillet 2020, le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF) vise **à soutenir les organisations féministes de la société civile des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France**. Co-piloté par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et l'Agence française de développement (AFD), ce fonds s'inscrit dans le cadre de la diplomatie féministe française et de la Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2022.



## Vision

Le FSOF a pour ambition de contribuer, d'ici 2023, **à réduire les inégalités fondées sur le genre en renforçant ces organisations féministes de la société civile (OSC)**.

Il s'adresse aux organisations féministes de la société civile dans toute leur diversité, constituées ou non de façon formelle, qui ont pour objectif d'agir en faveur de l'égalité de genre et de transformer durablement les rapports sociaux fondés sur le genre, et particulièrement celles dont la mission principale est la défense et la promotion des droits effectifs et l'émancipation des femmes et des filles.

# Modalités

Le FSOF mobilise sur trois ans (2020, 2021, 2022) 120 millions d'euros pour financer les activités et les coûts de structure des organisations féministes dans le monde.

Il cible en priorité les initiatives localisées en Afrique à hauteur de 65 % mais s'adresse également à des OSC des autres régions, les enjeux d'égalité femmes-hommes restant significatifs dans le monde.

Il traite notamment les thématiques suivantes :

- droits et santé sexuels et reproductifs et éducation complète à la sexualité ;
- lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles, y compris la lutte contre les pratiques néfastes (mutilations génitales féminines, mariage d'enfants et forcés) ;
- autonomisation des femmes et participation à la vie économique ;
- leadership social et politique des femmes ;
- accès des filles à l'éducation aux niveaux primaire, secondaire et supérieur ;
- agenda « Femmes, paix et sécurité » et rôle des femmes dans les crises ;
- genre et climat.

Un comité de pilotage réunit le MEAE et l'AFD deux fois par an.



# Changements attendus

## Renforcer

Les organisations ciblées, traditionnellement éloignées des financements, sont soutenues et renforcées durablement par le FSOF dans leurs activités et leurs capacités techniques, administratives et financières grâce à une approche inclusive, agile et adaptée à leurs besoins. Le FSOF soutient les OSC avec une attention particulière pour les mouvements de jeunes féministes, en reconnaissant leur rôle d'actrices des transformations sociales, économiques et politiques.

## Outiller

Les actions du FSOF et le partage de leurs enseignements alimentent la connaissance des approches féministes par les institutions et en facilitent l'appropriation au niveau opérationnel et stratégique (canaux financiers, outils, pratiques). Le soutien financier et technique apporté à ces organisations est envisagé comme un outil essentiel de la capacité de la France à porter une diplomatie féministe ambitieuse.

## Collaborer

Le FSOF appuie les collaborations, échanges, liens, synergies au niveau local, régional, national et transnational entre les organisations féministes de la société civile et de défense des droits des femmes. Elles permettent de porter les luttes féministes et d'amplifier leurs voix.

# Architecture

Chaque organisation féministe de la société civile, en fonction de son profil, pourra solliciter l'un des dispositifs du fonds. Le FSOF inclut trois canaux de financements complémentaires s'adaptant aux besoins de chaque type de structure :

## 1. Les « projets et appels à projets » de l'AFD

**Pour qui ?** Les organisations féministes françaises opérant dans un pays partenaire et/ou les OSC féministes basées dans un pays partenaire ayant la capacité financière et opérationnelle pour mettre en place les fonds intermédiés

### Comment y candidater ?

- Pour gérer les fonds intermédiés : en répondant aux appels d'offre publiés sur le site de l'AFD.
- Pour obtenir une subvention d'un fonds intermédié : en répondant à un appel ou en sollicitant une subvention auprès des organisations gestionnaires des fonds intermédiés.

## 2. Le dispositif « Initiatives OSC » de l'AFD

**Pour qui ?** Les organisations féministes de la société civile française opérant dans un ou plusieurs pays partenaire(s) et souhaitant proposer un projet en collaboration avec une ou plusieurs association(s) de ces pays.

**Comment y candidater ?** En répondant à l'Appel à manifestation d'intention de projets publié chaque année entre mai et juillet sur le site de l'AFD.

## 3. Le mécanisme de financement « FSPI/PISSCA » du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

**Pour qui ?** Les organisations féministes de la société civile basées dans un pays partenaire pour un financement direct de projets de petits et moyens volumes à travers les ambassades de France.

**Comment y candidater ?** En se rapprochant de l'Ambassade de France pour proposer de monter une initiative commune et/ou en déposant un dossier auprès de l'Ambassade en cas de lancement d'un appel à projets PISCCA.



---

**#MondeEnCommun**

---

[www.afd.fr](http://www.afd.fr)

Twitter : @AFD\_France • Facebook : AFDOfficiel • Instagram : afd\_france

5, rue Roland Barthes • 75598 Paris cedex 12 • France

Tél. : +33 1 53 44 31 31